



SOMMAIRE

Point 67 de l'ordre du jour:

*Question des territoires administrés par le Portugal: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite)*

*Discussion générale (suite) . . . . . 305*

*Président: M. FAKHREDDINE Mohamed (Soudan).*

POINT 67 DE L'ORDRE DU JOUR

Question des territoires administrés par le Portugal: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite) [A/6292, A/6294, A/6300/Rev.1, chap. V; A/6335, A/6337, A/6340, A/C.4/673 et Add.1]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite\*)

1. M. EL HADI (Soudan) déclare que les 21 ans qui se sont écoulés depuis la signature de la Charte des Nations Unies ont été caractérisés par un progrès marqué dans le domaine de la liberté. La lutte pour la libération des peuples a obligé le colonialisme à se cantonner dans quelques enclaves auxquelles il se cramponne obstinément et c'est dans ces derniers bastions du colonialisme qu'est menée la lutte héroïque pour la liberté. C'est en Afrique australe, où cette lutte est inextricablement mêlée à la bataille contre l'oppression raciale, que le colonialisme aboutira tôt ou tard à une fin violente. La paix mondiale est menacée parce que, dans cette partie de l'Afrique, une minorité raciste continue, avec une totale absence de jugement, à imposer sa volonté à la majorité.

2. Soucieuse de ses responsabilités en vertu de l'Article 14 de la Charte et conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, l'Assemblée a adopté la résolution 1542 (XV) dans laquelle elle a déclaré que les territoires administrés par le Portugal sont des territoires non autonomes au sens du Chapitre XI de la Charte. Le refus du Portugal d'accorder aux habitants de ces territoires le droit à la libre détermination et à l'indépendance constitue une menace non seulement au bien-être de ces peuples mais à la paix internationale.

3. La gravité de la situation dans ces territoires a vivement préoccupé le Conseil de sécurité et l'As-

Page

semblée générale. Dans sa résolution 180 (1963) du 31 juillet 1963, le Conseil de sécurité a condamné l'attitude du Gouvernement portugais, ses violations répétées des principes de la Charte et son refus persistant d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil, et a conclu que la situation dans ces territoires troublait gravement la paix et la sécurité en Afrique. En trois occasions en 1965, le Sénégal a fait appel au Conseil de sécurité au sujet de 13 attaques portugaises sur son territoire. Le 8 janvier 1966, des appareils portugais ont largué des bombes sur deux villages congolais. En octobre 1966, le Conseil de sécurité s'est réuni une fois de plus pour examiner la menace créée contre la République congolaise par le fait que des mercenaires étrangers utilisaient l'Angola comme base d'opérations pour s'ingérer dans les affaires du Congo.

4. En plus d'une occasion, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont fait appel au Portugal pour qu'il applique les dispositions suivantes: a) reconnaître immédiatement le droit des peuples qu'il administre à l'autodétermination et à l'indépendance; b) cesser immédiatement tout acte de répression et retirer toutes les forces militaires et autres qu'il emploie actuellement à cette fin; c) promulguer une amnistie politique inconditionnelle et créer les conditions permettant le libre fonctionnement des partis politiques; d) engager des négociations, sur la base de la reconnaissance du droit à l'autodétermination, avec les représentants qualifiés des partis politiques existant à l'intérieur ou à l'extérieur des territoires, en vue du transfert des pouvoirs à des institutions politiques librement élues et représentatives des populations, conformément à la résolution 1514 (XV); e) accorder, immédiatement après, l'indépendance à tous les territoires qu'il administre conformément aux aspirations des populations. Le Portugal a répondu par le mépris. Le 31 juillet 1963, à la 1049<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, le Ministre des affaires étrangères du Portugal a défini la résolution 180 (1963) comme révoltante et inacceptable du point de vue moral. Le Gouvernement portugais n'a cessé de soutenir que ces territoires constituaient, avec le Portugal, une nation pluricontinentale et qu'il était hors de question qu'une modification des rapports entre eux fasse l'objet de la moindre discussion. Le 4 août 1965, M. Salazar a dit que, par suite de l'intégration qui avait constitué pendant des siècles un principe de la politique portugaise d'outre-mer, l'ensemble de ces territoires formait déjà une nation et un Etat souverain et qu'admettre, chaque fois que se produisait une crise politique, qu'une partie d'un territoire avait le droit à la libre détermination revenait à créer un facteur d'instabilité et de désunion nationale. Dans son discours d'investiture, prononcé

\*Reprise des débats de la 1635<sup>e</sup> séance.

en juillet 1965, le président Tomás a rendu hommage aux forces armées pour leur défense acharnée du territoire national en Angola, au Mozambique et en Guinée dite portugaise et a souligné que la lutte devait continuer jusqu'à la victoire finale.

5. La presse portugaise a fait savoir qu'elle appuyait la politique d'intégration, politique du gouvernement, et a affirmé l'identité portugaise des territoires et de leurs habitants. Parmi les méthodes suivies par le Portugal pour appliquer cette politique ont figuré l'établissement d'un cadre pour l'intégration politique, l'introduction de mesures pour accélérer l'intégration économique, l'installation des Européens dans les territoires et l'asservissement sans pitié des habitants autochtones. Les institutions comprises dans ce cadre étaient fondées sur l'idée d'une hiérarchie au sommet de laquelle se trouvaient les Européens et à la base les Africains qui étaient appelés à supporter d'intolérables fardeaux.

6. Le Portugal a toujours encouragé les Européens à s'installer dans les territoires, non pour y introduire la civilisation portugaise, mais comme soldats-colons qui étaieraient les efforts militaires du Portugal pour conserver les territoires et peut-être qui prépareraient une déclaration unilatérale d'indépendance avec la complicité et la connivence du Portugal. Toutefois, l'aspect le plus grave de la situation est le fait que le Portugal a des effectifs de 50 000 militaires en Angola, de 40 000 au Mozambique et de 20 000 en Guinée dite portugaise, y compris les forces mobiles de police et la milice qui se livrent tous, de temps à autre, à des opérations militaires répressives. M. Manuel Alegre, ancien officier de l'armée portugaise, qui a exercé ses fonctions en Angola et a été emprisonné dans la forteresse de São Paulo, a parlé au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (voir A/6300/Rev.1, chap. V, par. 328 à 340) du traitement inhumain et des tortures auxquels étaient soumis les prisonniers africains. Un autre pétitionnaire, M. de Pádua, qui a déserté en octobre 1961, a déclaré qu'il régnait une atmosphère caractérisée par une folie homicide et une absence totale de respect pour la vie des Africains. Il a vu des têtes coupées d'Angolais que des colons brandissaient furieusement au bout de piques.

7. Au Mozambique, le colonialisme portugais se manifeste de la même manière et les ordres donnés sont de massacrer les habitants ou de les interner dans des camps de concentration.

8. En Guinée dite portugaise, des avions portugais bombardent les villages et les colons arrêtent et torturent leurs victimes selon leur bon plaisir.

9. Il semble étrange qu'un petit pays comme le Portugal puisse conserver un empire colonial aussi vaste et mener sur trois fronts une guerre acharnée dont le coût en Angola seul s'élève à 110 millions de dollars par an. Nul n'ignore, cependant, que le Portugal n'est pas isolé; il reçoit toute l'assistance dont il a besoin des racistes de l'Afrique australe et de certains autres Etats. L'alliance raciste entre le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud rend inséparables les problèmes de l'Afrique australe,

étant donné que seule une action concertée dirigée contre ces pays en tant qu'entité unique déterminera la réussite finale de la lutte contre le racisme et le colonialisme dans cette partie du continent africain. Il n'est pas surprenant que le Portugal ait été le premier pays du monde à permettre à Ian Smith d'établir une représentation diplomatique sur son territoire. Il existe un pacte militaire entre les trois pays prévoyant l'intervention directe des signataires au cas où les activités révolutionnaires gagneraient dans le territoire de l'un d'entre eux. Le journal sud-africain The Star a indiqué, en novembre 1964, que le système défensif terrestre de l'Afrique du Sud dépendait des possibilités de défense locale au Mozambique, en Angola et en Rhodésie du Sud et que l'Afrique du Sud ne demeurerait pas inactive si l'un de ces bastions devait être menacé.

10. Il est décourageant de constater qu'un certain nombre d'Etats dont certains sont Membres de l'Organisation des Nations Unies fournissent au Portugal l'assistance matérielle qui lui permet de faire front à la lutte de libération nationale dans ses colonies. Les pétitionnaires venus des territoires portugais ont dit que des avions, des bombes au napalm, des tanks et des armes de tous genres arrivaient au Portugal de la République fédérale d'Allemagne, directement ou par l'intermédiaire d'Israël, et qu'il en venait également des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la Belgique. Cette assistance est fournie en partie par l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), étant donné que le Portugal en est membre et qu'en cette qualité il a droit à une assistance militaire de cette organisation et en partie en vertu d'accords bilatéraux conclus entre le Portugal et ses alliés. Le Soudan espère que ceux qui fournissent au Portugal les moyens de faire la guerre ne justifient pas leur action en invoquant la supériorité des Européens et leur droit inhérent de dominer les Africains.

11. Il a été établi de manière indubitable que le colonialisme portugais aurait capitulé depuis longtemps devant les combattants africains de la liberté n'était l'assistance que le Portugal reçoit de ses alliés. Cependant, toute la puissance militaire de l'OTAN ne peut pas étouffer le cri de liberté de l'Afrique, car ce continent est décidé à orienter les événements selon sa volonté et à modeler sa propre destinée future. Tout au long de l'histoire, l'homme a combattu avec un courage sans défaillance contre la tyrannie et l'oppression. En septembre 1898, le peuple soudanais a perdu 11 000 hommes qui ont sacrifié leur vie à Omdurman pour défendre la terre de leurs pères, ce qui leur a valu d'occuper pour toujours une place dans le cœur des concitoyens de M. El Hadi. Pour honorer leur mémoire, le Soudan s'engage à apporter tout l'appui possible au peuple africain de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise, dans sa lutte pour obtenir la liberté.

12. Conscients de leur destinée commune, les pays d'Afrique sont irrévocablement tenus de suivre le chemin qui les mènera à la libération et à l'unité complètes. Ils se sont tournés vers les Nations Unies en raison de la gravité de la situation résultant des atrocités commises dans les territoires portugais et des menaces d'intervention militaire du Portugal au

Sénégal, en Guinée, en Zambie, en Tanzanie et au Malawi. Toute agression contre ces pays se heurterait à l'ensemble de l'Afrique qui formerait un seul bloc. La délégation soudanaise demande aux Nations Unies de condamner le Portugal et d'user de son prestige et de son influence pour affranchir le peuple de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise des horreurs et des indignités que lui fait subir le colonialisme portugais.

13. M. BOUATTOURA (Algérie) dit que jusqu'à présent les organes des Nations Unies se sont attaqués au problème des territoires sous domination portugaise sans le situer dûment dans le cadre plus large des événements survenus dans l'ensemble de l'Afrique australe. En analysant ces événements, on voit que la répression des peuples des territoires dits "portugais" ne constitue qu'un élément de la politique impérialiste suivie par un groupe d'Etats ayant des intérêts stratégiques et économiques en Afrique. Cette politique tend à neutraliser tous les efforts entrepris par les peuples africains pour libérer l'Afrique de la domination et de l'exploitation étrangères. Elle s'inspire d'ailleurs d'expériences acquises en Asie et au Moyen-Orient, quant à la création d'Etats artificiels par l'implantation de colons étrangers. Le Portugal favorise, lui aussi, l'implantation de colons étrangers en Angola, au Mozambique et dans la Guinée dite portugaise.

14. En 1960, l'accession à l'indépendance de plusieurs Etats africains et la renaissance du nationalisme africain ont poussé un certain nombre de puissances coloniales à se regrouper dans une ultime tentative destinée à briser l'élan révolutionnaire des peuples d'Afrique. Les compagnies minières ont organisé la sécession du Katanga, une nouvelle constitution a été octroyée à la minorité raciste de la Rhodésie du Sud et les populations africaines luttant pour la liberté ont été sauvagement réprimées à Sharpeville et à Windhoek. A la même époque, le peuple angolais s'est soulevé contre la domination portugaise, et le Portugal, avec l'appui d'autres pays, s'est lancé dans une guerre de répression. L'Allemagne occidentale, le Royaume-Uni et d'autres puissances occidentales se sont empressés de lui apporter leur concours. L'Angola a ouvert ses portes aux investissements de certains groupes financiers et, en échange de l'aide qui lui était fournie, a concédé des bases stratégiques, comme celles de Beja et de l'île Flores. Grâce à cette aide, le Portugal a pratiqué un véritable génocide. Les pétitionnaires entendus par le Comité spécial ont révélé les atrocités commises par les forces armées portugaises et par la Polícia Internacional da Defesa do Estado (PIDE). L'appui de certains Etats occidentaux s'est doublé d'une aide militaire. M. Ervedosa, ancien officier des forces aériennes portugaises, qui a vécu en Angola de 1961 à 1963, et que le Comité spécial a entendu avec d'autres pétitionnaires au cours des séances tenues à Alger a déclaré que les Portugais avaient utilisé dans leur guerre en Angola des bombardiers, des avions de liaison, des avions d'appui tactique, des avions de patrouille "Long Range", des bombes au napalm, des bombes sous-marines et autres, le tout fourni par l'OTAN (A/6300/Rev.1, chap. V, par. 296 à 320). M. de Pádua, ancien médecin de l'armée portugaise, a déclaré qu'Israël, servant d'intermédiaire à la

République fédérale d'Allemagne, avait fourni aux Portugais des mitraillettes (*ibid.*, par. 326). Ce renseignement a été confirmé par un communiqué de presse publié le 6 mai 1966 à Dar es-Salam par le Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA), selon lequel un détachement de guerrilleros du MPLA a capturé du matériel de guerre portugais dans la région de Cabinda, dont des mitrailleuses de fabrication israélienne. Dans son communiqué, le MPLA a vigoureusement protesté contre la coopération d'Israël avec les colonialistes portugais en Angola.

15. Malgré l'envoi de plus en plus grand de soldats au Mozambique, en Angola et en Guinée dite portugaise, les peuples de ces territoires sont déterminés à poursuivre leur lutte pour la liberté. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement portugais a favorisé l'implantation de colons européens dans les territoires. En octobre 1965, le Conseil portugais de l'outre-mer a souligné l'importance de cette politique de peuplement. Des mesures ont été prises pour attirer les colons tant d'Europe que d'Afrique du Sud.

16. En même temps, le Portugal resserre sa coopération avec les minorités racistes de Pretoria et de Salisbury dans les domaines militaire et économique. Les autorités portugaises et sud-rhodésiennes se sont rencontrées en 1961, en vue de coordonner leurs opérations de répression contre les nationalistes. Le Premier Ministre de ce qui était alors la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland s'est consulté avec M. Salazar pour mettre sur pied un système de défense intégré le long des frontières congolaises. La PIDE a ouvertement arrêté les adversaires du Gouvernement portugais dans les rues de Salisbury. Les autorités portugaises et les autorités de la Fédération ont également prêté leur concours pour le transport du ravitaillement destiné aux mercenaires du Katanga.

17. Il est clair que les autorités de Salisbury, de Pretoria et de Lisbonne, aidées par des puissances néo-coloniales, tentent de constituer un bloc économiquement, politiquement et militairement intégré. La survie des régimes minoritaires et de la domination coloniale portugaise dépend assurément de l'appui qui leur est fourni par certains de leurs alliés occidentaux. Sans l'aide de l'OTAN et des régimes de Pretoria et de Salisbury et sans les entraves qui empêchent l'Organisation des Nations Unies d'agir efficacement, le Portugal ne pourrait résister à l'élan révolutionnaire des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise. Mais les Etats afro-asiatiques et tous ceux qui considèrent que la décolonisation est un mouvement irréversible sont aux côtés des peuples de ces territoires. L'Organisation de l'unité africaine a pris des mesures en vue de la libération totale des territoires se trouvant sous le joug du Portugal ou des minorités racistes. Les Etats africains ne ménageront aucun effort pour apporter toute l'aide nécessaire à la réalisation de cet objectif et n'hésiteront pas à dénoncer ceux qui cherchent à perpétuer la domination coloniale sous n'importe quelle forme.

18. L'ONU devrait s'attaquer au problème par de nouvelles méthodes. La délégation algérienne se demande si les questions afférentes à l'Afrique australe ne devraient pas faire l'objet d'un examen commun par un organe unique. A son avis, ce serait là

le seul moyen par lequel l'ONU pourrait aider efficacement les peuples opprimés d'Afrique australe à recouvrer leur liberté et leur indépendance.

19. M. GOMA-NGANGA (Congo-Brazzaville) rappelle qu'à sa précédente session l'Assemblée générale a adopté la résolution 2107 (XX) par laquelle elle a demandé à tous les Etats de rompre les relations diplomatiques et consulaires avec le Gouvernement portugais ou de s'abstenir d'établir de telles relations, de fermer leurs ports à tous les navires battant pavillon portugais ou au service du Portugal, d'interdire à leurs navires d'entrer dans aucun port du Portugal et de ses territoires coloniaux, de refuser le droit d'atterrissage et les facilités de transit à tous les aéronefs appartenant au Gouvernement portugais et de boycotter tous les échanges commerciaux avec le Portugal. Elle a également prié le Conseil de sécurité d'envisager d'appliquer à l'encontre du Portugal des mesures appropriées afin de donner effet à ses résolutions. M. Goma-Nganga se demande combien d'Etats se sont conformés à ces recommandations. Pour sa part, le Congo-Brazzaville ne faillit jamais à des engagements librement contractés.

20. Il comprend difficilement comment des pays tels que le Portugal et l'Afrique du Sud, qui bafouent sans cesse les résolutions des Nations Unies, siègent encore à l'Organisation. Malgré son vif désir de voir U Thant rester à son poste de Secrétaire général, la délégation congolaise comprend aisément pourquoi il ne tient pas à un nouveau mandat dans les circonstances actuelles.

21. Le Portugal a toujours refusé d'accorder l'autodétermination à ses colonies. Le 4 août 1965, M. Salazar a essayé de justifier la politique portugaise à l'égard de l'autodétermination et des élections sur la base "à chacun une voix" dans une déclaration qui est reproduite au paragraphe 11 du rapport du Comité spécial (A/6300/Rev.1, chap. V). Malheureusement, il y a dans le monde des gens assez naïfs pour se laisser influencer par les inepties du Gouvernement de Lisbonne. L'affirmation de Salazar, selon laquelle "l'intégration" est l'un des principes de la politique d'outre-mer du Portugal, est une absurdité, et il est étrange qu'au moment où Ian Smith proclame qu'il est impossible d'intégrer les races blanche et noire M. Salazar, qui partage les mêmes idées, cherche à tromper à ce point l'opinion publique mondiale. Ce serait commettre une grossière erreur que de penser que les peuples d'Afrique se laisseront duper et qu'on pourra les empêcher d'atteindre leurs objectifs et de liquider la domination étrangère.

22. M. Salazar pense, semble-t-il, que lui seul est capable de diriger les destinées des peuples. Il espère pouvoir faire des territoires administrés par le Portugal des citadelles telles que l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud. L'installation de colons européens dans les "territoires d'outre-mer" a toujours été la pierre angulaire de la politique coloniale portugaise; les colons s'emparent de toutes les terres arables et obligent les Africains à travailler dans leurs propriétés comme des serfs. L'Assemblée nationale portugaise aurait de nouveau fait pression au début de 1966 sur les autorités pour qu'elles accélèrent l'envoi de colons en Angola et au Mozambique. Le

Vice-Président du Conseil de l'outre-mer a dit, semble-t-il, que cela coûterait au Gouvernement portugais l'équivalent d'environ 10 500 dollars des Etats-Unis pour installer en Afrique une famille de colons et lui fournir la terre, le logement et les facilités nécessaires. Les colons sud-africains, venant pour la plupart du Transvaal occidental frappé de sécheresse, s'installent maintenant au Mozambique. On voit se renouveler dans les territoires portugais ce qui avait eu lieu en Afrique du Sud, en Rhodésie du Sud et en Australie.

23. La situation qui règne dans les territoires administrés par le Portugal est extrêmement inquiétante. Il est grand temps de lever l'hypothèque placée sur la marche en avant des peuples se trouvant encore sous la domination coloniale. La faiblesse essentielle des sociologues, ethnologues, économistes et historiens est de ne jamais reconnaître que les difficultés rencontrées dans un pays ne sont pas particulières à ce pays mais communes à tous les pays se trouvant au même stade de développement et que d'autres peuples peuvent parfois les surmonter mieux et plus vite qu'elles ne l'ont été dans leurs propres pays. On entend parfois certains représentants dire que la colonisation est une bonne chose. Il est difficile de voir ce qu'un pays comme le Portugal peut apporter à des peuples coloniaux, alors qu'il est lui-même économiquement arriéré et que sa population est en majeure partie pauvre et analphabète et vit dans la terreur de la police secrète.

24. Toutefois, ce sont les monopoles des pays hautement industrialisés, notamment des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qui sont les vrais maîtres du Portugal et de son empire colonial. C'est grâce à eux que le Portugal garde encore les derniers territoires de son vaste empire colonial à travers le monde. Plus de 75 p. 100 des capitaux investis au Portugal et dans ses territoires sont liés directement ou indirectement avec des trusts étrangers. La Standard Oil a un monopole de prospection et d'extraction du pétrole dans la Guinée dite portugaise et au Portugal même et la Petrofina, qui est une filiale de la Royal Dutch Shell, a un monopole analogue au Mozambique. Les capitaux américains et anglais ont la mainmise sur les mines d'uranium des territoires portugais; les mines de wolfram, de plomb et de manganèse sont également entre les mains de monopoles étrangers. Dans les territoires, tout est contrôlé par la Companhia União Fabril à capitaux étrangers: les transports, les chantiers navals, le commerce, les industries alimentaires, les sociétés d'assurance et jusqu'aux ministres, députés, journaux, etc. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les monopoles occidentaux soutiennent la politique portugaise en Afrique. En 1961 et en 1962, le Portugal, qui est pourtant sous-développé, a dépensé plus de 240 millions de dollars pour ses guerres coloniales; cet argent n'a pu lui être fourni que par les monopoles étrangers. A lui seul, sans l'aide de ses alliés de l'OTAN, il ne pourrait mener une guerre sur trois fronts.

25. Outre l'appui que le Portugal reçoit de groupements régionaux étrangers et le rôle joué par les monopoles étrangers dans les territoires, il y a également lieu de mentionner les atrocités commises par les troupes portugaises. L'oppression coloniale

s'est partout distinguée par des actes de barbarie mais, nulle part elle n'a atteint le degré d'atrocité auquel le Portugal est arrivé dans ses territoires africains. Le régime policier de Salazar n'a d'égal que celui d'Hitler. L'oppression, la pauvreté et l'exploitation des Africains augmentent chaque jour, tandis que les financiers blancs s'enrichissent. Le témoignage de nombreux réfugiés qui cherchent asile au Congo-Brazzaville en donne la preuve irréfutable, comme d'ailleurs l'ouvrage de M. James Duffy intitulé Portugal in Africa, dont M. Ronald Segal a écrit la préface.

26. Bien que les pays de l'OTAN aient affirmé, à maintes reprises, que le matériel militaire qu'ils fournissent au Portugal au titre de l'OTAN est exclusivement destiné à son usage en Europe, chacun sait que les Etats-Unis d'Amérique et d'autres puissances occidentales fournissent une assistance substantielle au Portugal, ainsi qu'il ressort des témoignages de combattants des groupements nationalistes qui ont capturé du matériel militaire portugais. D'autre part, les sociétés étrangères établies dans les territoires portugais versent aux autorités portugaises une part de leurs bénéfices, en vue d'assurer la "défense" de ces territoires.

27. La Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud aident aussi le Portugal. Ce dernier a été le premier pays à reconnaître le régime illégal d'Ian Smith et les racistes de l'Afrique du Sud l'aident à renforcer ses contingents militaires. Les efforts désespérés tentés par le Portugal pour éviter d'être battu devraient être considérés dans le contexte général de l'agonie de l'impérialisme. Depuis la grande révolution d'Octobre de l'Union soviétique, l'influence du capitalisme et de l'impérialisme n'a fait que diminuer, et la création de démocraties populaires après la seconde guerre mondiale a montré aux peuples opprimés que le nouveau système est le seul qui puisse leur rendre le droit à la vie. Le capitalisme et le colonialisme sont près de s'écrouler, tandis que le mouvement de libération nationale des peuples coloniaux se renforce chaque jour. La paix mondiale ne pourra être sauvée que par la coalition effective de toutes les forces de progrès. Le Portugal multiplie ses provocations. Ses avions violent sans cesse l'espace aérien des pays voisins des territoires encore placés sous son joug et ses soldats violent constamment les frontières de la Guinée, du Sénégal et du Congo-Brazzaville. Certaines de ces violations ont été signalées au Conseil de sécurité comme constituant une menace à la sécurité internationale, mais les provocations portugaises sont maintenant quotidiennes et le Portugal accuse les pays qu'il provoque d'être les agresseurs. Les impérialistes veulent créer des troubles le long de la frontière du Congo-Brazzaville pour essayer de mettre en péril la révolution congolaise parce que ce pays s'est rangé parmi les forces de progrès. Le peuple congolais contribue à la consolidation de la paix mondiale en cherchant à instaurer un Etat authentiquement révolutionnaire et démocratique et il est décidé à défendre sa révolution coûte que coûte. La libération d'un peuple ou d'un continent doit être avant tout l'œuvre du peuple ou du continent intéressé. Ceux qui désirent l'aider devraient le faire efficacement et non seulement par des déclarations

creuses et des résolutions platoniques qui ne servent à rien. C'est de sa capacité révolutionnaire, de son union, de sa confiance en soi qu'un peuple doit dépendre pour se libérer de l'emprise coloniale.

28. M. Goma-Nganga demande à la Commission d'adopter une résolution ferme, qui demanderait à tous les pays d'accorder aux combattants de la paix toute l'aide morale, financière et militaire possible et qui condamnerait le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud, ainsi que les pays de l'OTAN, et notamment les Etats-Unis, qui viennent en aide au Portugal. Cette résolution devrait également demander au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de fixer une date limite pour l'accession à l'indépendance des territoires administrés par le Portugal, et, au cas où le Portugal refuserait de s'y conformer, de l'expulser de l'Organisation des Nations Unies.

29. M. RAMIN (Israël), exerçant son droit de réponse, dit que les affirmations des représentants du Soudan et de l'Algérie selon lesquelles son pays fournit des armes au Portugal sont sans fondement. La position d'Israël à ce sujet a été réaffirmée par son représentant permanent dans une lettre datée du 12 septembre 1966 adressée au Président du Comité spécial (A/AC.109/212); le Gouvernement israélien ne fournit pas d'armes au Portugal, de quelque manière que ce soit, ni directement ni indirectement. On connaît la ferme position que prend Israël à l'égard de tous les problèmes coloniaux et aucune déformation de la vérité ne pourrait induire en erreur les délégations à ce sujet.

30. M. EL HADI (Soudan) dit que ses observations sont fondées sur les déclarations faites par les pétitionnaires lors de la visite du Comité spécial en Afrique. M. de Pádua a informé le Comité qu'Israël a fourni des mitraillettes au Portugal, en tant qu'intermédiaire de la République fédérale d'Allemagne. M. Manuel Alegre a confirmé avoir vu des mitrailleuses de fabrication israélienne.

31. M. LAALA (Algérie) pense que les déclarations faites devant le Comité spécial par d'anciens combattants portugais en Angola et au Mozambique reflètent la vraie situation dans les territoires portugais.

32. M. ALJUBOURI (Irak) associe sa délégation aux observations faites par le représentant du Soudan. Il souligne que le Comité spécial et la Quatrième Commission ont toujours ajouté foi aux témoignages d'organisations nationalistes. Qui la Commission doit-elle croire, les représentants d'organisations nationalistes ou un Etat créé par les manœuvres d'impérialistes? Il appelle l'attention sur le fait qu'un autre organe des Nations Unies est en ce moment saisi d'un acte d'agression commis par ledit Etat, qui a toujours aidé les impérialistes et les colonialistes.

33. M. RAMIN (Israël) dit que les membres doivent se borner à la question à l'examen, au lieu de soulever des questions dont un autre organe est saisi.

34. La délégation israélienne a attentivement étudié le rapport du Comité spécial. Les affirmations accusant Israël de fournir des armes au Portugal sont

sans fondement. M. Ramin rappelle la déclaration qu'il a faite devant la Quatrième Commission le 21 novembre 1963 (1489ème séance), à savoir que, bien longtemps avant l'adoption de la résolution 180 (1963) par le Conseil de sécurité, son pays avait pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher toute exportation d'armes ou de munitions, directe ou indirecte, à destination du Portugal. La politique déclarée de son gouvernement est de s'abstenir de

vendre des armes à un Etat qui fait tout ce qu'il peut pour maintenir le régime colonial.

35. M. EL HADI (Soudan) note que, quoi que disent les impérialistes et leurs serviteurs, il n'en demeure pas moins que le Portugal s'est servi des armes fabriquées en Israël pour réprimer les nationalistes en Angola et au Mozambique.

*La séance est levée à 12 h 40.*